



SEN-031 20/21

Ordinateur Portable (Volet 1) et/ou Périphériques Informatiques (Volet 2)

QUESTIONS ET RÉPONSES # 1

Le 8 janvier 2021

Question 1:

Pourquoi cette DOC exige-t-elle que les soumissionnaires conservent toutes les données relatives au Sénat du Canada au Canada?

Réponse 1:

Le Sénat du Canada reconnaît, dans le cadre de sa position en matière de sécurité des TI, la nécessité de réduire, dans la mesure du possible, toute résidence de données à l'extérieur du pays, là où elles pourraient relever d'autres juridictions et lois. À ce titre, nous demandons que toutes les données ne soient conservées qu'au Canada.

Question 2:

Qu'est-ce que le Sénat du Canada considère comme des informations sensibles pour la nécessité de conserver des données au Canada?

Réponse 2:

Le Sénat du Canada reconnaît, dans le cadre de sa position sur la sécurité des TI, que toute donnée concernant la configuration de son équipement (une image partagée avec le fournisseur), ne sera stockée qu'au Canada.

Question 3:

Le Sénat peut-il fournir une copie de l'annexe « D » de la DOC - Formulaire de dépôt direct qui peut être remplie dans le cadre de notre soumission?

Réponse 3:

Afin de préserver l'intégrité des documents du Sénat, tous les documents du Sénat doivent être au format PDF.

Question 4:

O3. Représentant du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit désigner un gestionnaire de compte bilingue à qui pourront être adressées toutes les questions relatives aux biens demandés.

Le gestionnaire de compte doit posséder le niveau de compétences linguistiques « avancé », conformément à l'annexe « C ».

Question: le Sénat pourrait-il modifier l'énoncé des exigences de O3 pour préciser: « l'équipe de gestion des comptes du soumissionnaire doit être en mesure de fournir un soutien à la clientèle dans l'une ou l'autre des langues officielles »?

Réponse 4:

Le Sénat du Canada exige que le gestionnaire des comptes des soumissionnaires soit bilingue (anglais et français) et doit posséder les compétences linguistiques - Niveau avancé décrites dans l'annexe « C » de la DOC.

Question 5:

Mon spécialiste technique a certaines préoccupations concernant l'extensibilité de 32 Go sur les ordinateurs portables HP. Notre mémoire est soudée afin qu'elle ne puisse être configurée qu'en usine et basée sur le LCM, 32 Go sont uniquement offerts avec les processeurs i7 (pas avec i5), ce qui sera un double coup dur pour une option de mise à niveau de 32 Go. La question que nous nous posons est la suivante:

- Le Sénat du Canada accepterait-il une offre d'affichage de 13,3 pouces au lieu de 14 pouces? De cette façon, nous pouvons offrir un convertible X360 qui permet de mettre à niveau la mémoire à l'intérieur.

Dans le cas où la réponse est non à la question ci-dessus:

- Le Sénat du Canada accepterait-il un ordinateur portable à clapet avec écran tactile sans la fonction convertible à 360 degrés?

Réponse 5:

Le Sénat du Canada supprime l'exigence de 32 Go de RAM de l'ordinateur portable HP Elitebook X360 G6. Toutes les autres exigences restent les mêmes.

Vous trouverez ci-joint l'énoncé des travaux et la base de paiement révisés reflétant ce changement.
